

Les juristes d'entreprise et les contrats publics : leur rôle dans l'optimisation de la réponse commerciale

vie associative

Petit déjeuner barreau d'Aix/

Décryptage

La Délégation régionale Paca de l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE), dirigée par Philippe Gambini (*), a organisé aux "Arcenaux" un dîner débat sur le thème : "Optimisez vos réponses commerciales dans les contrats publics : l'apport du juriste d'entreprise".

L'intervenant était Jean-Paul Kaplanski, directeur de programmes contrats publics de Marseille Aménagement et consultant en contrats publics, membre du bureau de la Délégation régionale Paca de l'AFJE.

Il a rappelé l'enjeu économique considérable des contrats publics au sein de l'Union européenne, avec 2 155 milliards d'euros de dépenses par an, dont 400 milliards d'euros pour les seuls marchés de niveau communautaire :

La France y représente le 3e marché (après l'Allemagne et la Grande Bretagne) avec 72 milliards d'euros

d'achats en 2008, alors qu'en 2004, ces achats représentaient seulement 46 milliards d'euros.

Contexte économique renforcé, au regard des restructurations actuelles et futures des services publics, qui tendent à accroître les démarches d'externalisation à travers les contrats publics (impacts de la RGPP, des PPP, dialogues compétitifs...) afin de trouver des marges et des leviers d'action.

Ce mouvement s'accélère avec la raréfaction des ressources publiques, qu'elles soient humaines, matérielles ou financières.

Face à ce maquis juridique, il est donc particulièrement pertinent

pour les juristes d'entreprise d'être force de proposition et de conseil d'un point de vue économique et stratégique, en permettant d'améliorer la réponse commerciale afin : d'optimiser les processus de recherche de l'information des procédures d'achat public ;

de comprendre le besoin réel de l'administration déterminé au cahier des charges ;

de remettre une offre commerciale adaptée aux exigences et formalismes de l'administration ;

d'analyser les raisons du rejet éventuel de l'offre pour améliorer sa compétitivité future, voire contester le choix du titulaire.

Culture publique et culture privé semblent trop souvent s'affronter, et il est grand temps de dépasser ce clivage suranné ; à ce titre, le juriste d'entreprise a un rôle de pivot à jouer.

Cet exposé a soulevé un vif intérêt ainsi que de nombreuses questions parmi les juristes présents, représentant les directions juridiques d'entreprises emblématiques de la région, mais également d'autres entreprises de taille intermédiaire.



Photo Georges Majollet ©

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

Soirée « réseaux de l'entreprise », co-organisée par les associations représentant les différentes fonctions de l'entreprise : DRH (ANDRH), Directeurs Financiers et Contrôleurs de gestion (DFCG), Dirigeants Commerciaux de France (DCF), Cercle des jeunes dirigeants (CJD), Trésoriers d'entreprise, Juristes d'entreprise (AFJE)... ce mardi 17 mai à 18h30 au collège St Joseph de la Madeleine, 172 bis bd. De la Libération, 13004 Marseille.

Dejeuner débat avec le cabinet Fidal : « Actualité des délégations de pouvoir », jeudi 19 mai de 12h15 à 14h00 aux Arcenaux.

« Le rôle de risk manager du juriste d'entreprise », organisé avec le cabinet Marsh, jeudi 9 juin de 8h30 à 10h30 (lieu à préciser).

Dîner-débat : « L'application en droit des affaires de la question prioritaire de constitutionnalité », intervention de Me Christian Baillon-Passe, jeudi 23 juin aux Arcenaux.

Matinée « droit social », organisée avec l'ANDRH et l'Institut de droit des Affaires d'Aix-en-Provence : interventions de Me Jacques Barthélémy, Me Paul-Henri Antonmattei, Me Denis Ferré, le 14 septembre à l'IDA d'Aix-en-Provence.

(*) contact :

Philippe Gambini, délégué régional AFJE,
tél. 04 42 13 11 30 - 06 79 36 00 10
philippe.gambini@secomat.fr